

Conclusions principales

En 2014, les Etats parties se sont engagés à réaliser l'objectif d'un monde exempt de mines d'ici 2025 en approuvant la déclaration de Maputo lors de la troisième Conférence d'examen du Traité d'interdiction des mines en juin. Le rapport 2014 de l'Observatoire des mines détaille les progrès vers la réalisation de cet objectif, en rapportant le nombre le plus bas de nouvelles victimes jamais enregistré et la réalisation par quatre Etats de leurs obligations de déminage. Cependant, en 2013, beaucoup d'Etats sont en retard vis-à-vis de leurs plans de déminage et le financement international de l'action contre les mines a diminué par rapport à 2012.



Statut du Traité

Il y a 162 Etats parties et un Etat signataire au Traité d'interdiction des mines.

- Oman a adhéré au Traité d'interdiction des mines le 20 août 2014.
- En juin et septembre 2004, les Etats-Unis ont annoncé de nouvelles orientations politiques visant à interdire la production et l'acquisition de mines antipersonnel, à détruire les stocks et à interdire l'utilisation de mines sauf dans la péninsule coréenne, et ont déclaré que cela « signalait leur nette aspiration d'adhérer un jour à la Convention d'Ottawa. »

Utilisation

Entre septembre 2013 et octobre 2014, l'Observatoire des mines a confirmé de nouvelles utilisations de mines antipersonnel par les forces gouvernementales en Syrie et au Myanmar, deux Etats non parties au Traité d'interdiction des mines, ainsi que par les forces militaires dans la région sécessionniste et non reconnue par la communauté internationale du Haut-Karabagh.

- Ces deux pays et ce territoire avaient déjà planté des mines au cours de la période précédemment documentée, mais les informations disponibles indiquent une nouvelle utilisation de mines significativement inférieure au Myanmar.
- Début 2014, suite à l'éclatement du conflit entre les forces gouvernementales ukrainiennes et les séparatistes pro-russes, des allégations d'utilisation de mines ont émergé, et l'existence de stocks de mines a été documentée. Mais, en date d'octobre 2014, il n'était pas possible de déterminer si des mines antipersonnel avaient été utilisées, et par quel(s) acteur(s).

Des groupes armés non étatiques ont utilisé des mines antipersonnel ou des engins explosifs improvisés déclenchés par les victimes en Afghanistan, en Colombie, en Libye, au Myanmar, au Pakistan, en Syrie, et au Yémen.

- C'est un pays de moins (la Tunisie) que ce que l'Observatoire avait rapporté l'an dernier.

Au cours de la période considérée, il n'y a pas eu de nouvelles utilisations confirmées de mines antipersonnel par un Etat partie, mais le Yémen a reconnu avoir violé l'interdiction d'utilisation de mines en 2011.

- Des allégations d'utilisations de mines au cours des années précédentes par les forces armées du Soudan (en 2011), du Soudan du Sud (en 2011 et 2013), de la Turquie (depuis 2009), et du Cambodge et de la Thaïlande (en 2008 et 2009), sont toujours non résolues et justifient l'attention et leurs résolutions par les gouvernements concernés et les autres Etats parties.

Destruction des stocks

Collectivement, les Etats parties ont détruit plus de 48 millions de mines antipersonnel stockées, dont plus d'un million a été détruit en 2013.

- Plus de neuf millions de mines antipersonnel attendent leur destruction dans six Etats parties.
- Le Bélarus, la Grèce, et l'Ukraine demeurent en violation du traité en n'ayant pas achevé la destruction de leurs stocks au cours de leur délai de quatre ans. La date butoir du Bélarus et de la Grèce était fixée au 1^{er} mars 2008, tandis que celle de l'Ukraine était fixée au 1^{er} juin 2010.
- Le processus de destruction des mines stockées par la Grèce a été interrompu suite à une série d'explosions le 1^{er} octobre 2014 qui a détruit l'installation bulgare où la destruction avait lieu, tuant 15 employés.

En juin 2014, la Chine et les Etats-Unis ont fait des déclarations importantes concernant leurs stocks de mines antipersonnel. La Chine a déclaré posséder moins de cinq millions de mines, par rapport à l'estimation de longue date de 110 millions. Les Etats-Unis ont déclaré posséder environ trois millions de mines, par rapport aux 10 millions précédemment rapportés par le gouvernement.

Transfert et production

Au cours de la dernière décennie, le commerce mondial de mines antipersonnel a consisté en des échanges illicites clandestins de faible intensité. Mais l'apparition de mines au Soudan et au Yémen indique qu'une certaine forme de marché et de commerce de mines antipersonnel existe.

- Au moins neuf Etats non parties au Traité d'interdiction des mines, dont six producteurs de mines, ont formellement adopté des moratoires sur l'export de mines antipersonnel : la Chine, la Corée du Sud, les Etats-Unis, l'Inde, Israël, le Kazakhstan, le Pakistan, la Russie, et Singapour.

Avant l'adoption du Traité d'interdiction des mines, plus de 50 Etats étaient des producteurs potentiels de mines antipersonnel. Actuellement, seulement 11 Etats sont identifiés comme des producteurs potentiels de mines antipersonnel : la Chine, la Corée du Nord, la Corée du Sud, Cuba, l'Inde, l'Iran, le Myanmar, le Pakistan, la Russie, Singapour, et le Vietnam.

- L'Observatoire des mines a retiré les Etats-Unis de sa liste de producteurs de mines suite à l'annonce le 27 juin 2014 de sa nouvelle orientation politique qui interdit la production ou l'acquisition de mines antipersonnel dans le futur.
- La production active de mines peut être en cours dans seulement quatre pays : la Corée du Sud, l'Inde, le Myanmar, et le Pakistan.

Des groupes armés non étatiques en Afghanistan, en Colombie, au Myanmar, au Pakistan, et en Tunisie produisent des mines antipersonnel, principalement sous la forme d'engins explosifs improvisés déclenchés par les victimes.

Victimes

En 2013, le nombre de victimes causées par les mines, les engins explosifs improvisés déclenchés par les victimes, les restes d'armes à sous-munitions, et d'autres restes explosifs de guerre a atteint son niveau le plus bas depuis que l'Observatoire des mines a commencé à recenser le nombre de victimes en 1999.

- En 2013, un total de 3 308 victimes a été enregistré, une diminution de 24% par rapport aux 4 325 victimes recensées en 2012.
- Le taux d'incidence de neuf victimes par jour en 2013 correspond environ au tiers des chiffres rapportés en 1999, alors que l'on dénombrait approximativement 25 victimes par jour.
- Dans beaucoup d'Etats et de territoires, de nombreuses victimes ne sont pas enregistrées ; par conséquent le nombre réel de victimes est probablement sensiblement supérieur. Néanmoins, la diminution du nombre de victimes est probablement plus importante du fait des améliorations dans l'enregistrement des victimes au cours des années.

En 2013, des victimes ont été identifiées dans 52 Etats et trois autres territoires, parmi lesquels 34 sont des Etats parties au Traité d'interdiction des mines.

- Bien qu'on observe une diminution de 26% en valeur absolue, la grande majorité des victimes de mines et de restes explosifs de guerre enregistrées était des civils (79%).
- En 2013, le nombre de victimes parmi les enfants représentait 46% du total de victimes civiles, une augmentation de sept points par rapport au 39% de victimes enregistrées en 2012. Les victimes de sexe féminin représentent toujours 12% du nombre total de victimes.
- Soixante-quatorze pourcent des accidents enregistrés mondialement ont eu lieu dans des Etats parties.
- Une diminution régulière des totaux annuels de victimes s'est poursuivie dans les trois Etats parties au Traité d'interdiction des mines qui ont régulièrement enregistré le plus grand nombre de victimes annuelles au cours des 15 dernières années : l'Afghanistan, le Cambodge et la Colombie.
- Les 31 Etats parties avec un nombre significatif de victimes de mines et de restes explosifs de guerre ont recensé entre 226 000 et 358 000 survivants de mines au fil du temps jusqu'en 2013.
- En Syrie, Etat non partie au Traité, le nombre de victimes causées par les mines et les restes explosifs de guerre a plus que triplé en 2013 par rapport à 2012.
- En 2013, des victimes d'engins explosifs improvisés ont été identifiées dans sept Etats, une diminution par rapport aux 12 Etats identifiés en 2012, et moins que n'importe quelle année depuis 2008.

Contamination et restitution des terres

Cinquante-six Etats et quatre autres territoires ont confirmé être affectés par les mines, en date d'octobre 2014. Six Etats supplémentaires sont soupçonnés d'être contaminés par les mines ou d'avoir une contamination résiduelle.

Au moins 185km² de terres contaminées ont été déminées en 2013 – une diminution par rapport aux 200km² rapportés en 2012 – et environ 275 000 mines antipersonnel et 4 500 mines antivéhicule ont été détruites.

- En 2013, la plus grande partie du déminage des zones contaminées a été réalisée en Afghanistan, au Cambodge, et en Croatie, qui ont comptabilisé 75% du déminage enregistré.
- Au cours des cinq dernières années, les opérations de déminage ont permis le déminage d'environ 973km² de zones minées, et la destruction de plus de 1,48 millions de mines antipersonnel et de 107 000 mines antivéhicule.

En 2013, trois Etats parties ont formellement déclaré avoir achevé le déminage de l'ensemble de leurs zones contaminées connues : le Bhoutan, la Hongrie, et le Venezuela. En avril 2014, le Burundi a achevé le déminage de ses zones soupçonnées minées.

- En octobre 2014, on dénombrait 28 Etats et un autre territoire déclarés exempts de mines depuis l'entrée en vigueur du Traité en 1999.
- Au cours des cinq prochaines années, l'Observatoire des mines considère que 24 Etats parties et 16 Etats non partie ainsi que trois autres territoires devraient être capables d'achever le déminage de leurs zones contaminées.
- Parmi les 32 Etats parties qui ont confirmé avoir des obligations de déminage, 23 (72%) ont obtenu au moins une période de prolongation. On estime que plus de la moitié de ces Etats sont en retard vis-à-vis des engagements pris lors de leur demande de prolongation, ou que leurs progrès sont incertains.
- Une période de prolongation a été accordée à dix Etats parties au cours de l'année précédente, lors de la Treizième Assemblée des Etats parties en décembre 2013 et de la troisième Conférence d'examen en juin 2014. L'Ethiopie a indiqué qu'elle soumettrait une demande de prolongation mais ne l'a toujours pas fait au 1^{er} novembre 2014. La date butoir de l'Éthiopie concernant son obligation de déminage est actuellement fixée au 1^{er} juin 2015.
- Une contamination massive par les mines antipersonnel, définie par l'Observatoire des mines comme supérieure à 100km², est censée exister seulement en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Turquie, et très probablement en Irak. Un certain nombre d'autres pays font aussi état de suspicion tels niveaux de contamination, mais des enquêtes supplémentaires seront nécessaires pour confirmer l'étendue des zones contaminées.

Assistance aux victimes

La plupart des Etats parties au Traité d'interdiction des mines ayant un nombre significatif de victimes de mines ont réalisé des progrès considérables dans l'assistance aux victimes dans le cadre du Plan d'Action de Carthagène (2009-2014), établissant une base solide pour rapidement réaliser des objectifs qui auront un véritable impact sur la vie des victimes dans le cadre du Plan d'Action de Maputo (2014-2019).

- En juin 2014, environ deux tiers des Etats parties avaient mis en place des mécanismes de coordination et des plans nationaux appropriés en vue d'améliorer les efforts pour aider les victimes de mines et mettre en œuvre leurs droits.
- Dans pratiquement tous les Etats parties, les survivants participent aux décisions qui affectent leurs vies et à la mise en œuvre des services – bien que dans beaucoup de pays, leur participation doive être mieux soutenue, particulièrement pour que les survivants soient effectivement inclus dans des rôles de coordination.
- Dans la plupart des Etats parties, les efforts concernant l'assistance aux victimes ont été intégrés dans les efforts plus vastes concernant les droits des personnes handicapées et le développement, au travers d'une coordination collaborative, d'une planification combinée, et/ou de la participation des survivants.

Lors de la troisième Conférence d'examen du Traité d'interdiction des mines, tous les Etats parties se sont engagés à favoriser la participation totale, égale, et efficace des victimes de mines dans la société. Les déclarations faites durant la session sur l'assistance aux victimes et par 40 Etats lors de la séance de haut niveau ont souligné l'importance des engagements envers l'assistance aux victimes.

- Un nouveau comité sur l'assistance aux victimes, impliquant officiellement la Campagne pour interdire les mines, dispose d'un nouveau mandat pour soutenir les Etats parties dans la mise en œuvre de l'assistance aux victimes et pour faire valoir les besoins et droits des victimes dans d'autres cadres et disciplines appropriés.
- Au cours de la période considérée, les membres de la communauté internationale ont pris des mesures importantes pour renforcer les liens entre le désarmement, les droits de l'Homme et les efforts pour le développement.

Soutien à l'action contre les mines

En 2013 les donateurs et Etats affectés ont fourni une somme d'environ 647 millions de dollars dans le cadre du soutien international et national pour l'action contre les mines. Cela constitue une diminution de 34 millions de dollars (5%) par rapport aux contributions de 2012 qui avaient atteint 681 millions de dollars.

En 2013, l'assistance internationale a totalisé 446 millions de dollars, soit une diminution d'environ 51 millions de dollars par rapport à 2012.

- Un total de 47 Etats et trois autres territoires ont reçu un soutien financier provenant de 31 donateurs.
- Les contributions des cinq plus grands donateurs à l'action contre les mines – les Etats-Unis, le Japon, la Norvège, l'Union européenne, et les Pays-Bas – représentent 65% de l'ensemble des financements.
- Il s'agit de la huitième année consécutive où les contributions internationales à l'action contre les mines franchissent le seuil des 430 millions de dollars.
- Avec 72,6 millions de dollars de financement en 2013, l'Afghanistan a reçu plus de financement que n'importe quel autre pays pour la onzième année consécutive, et deux fois plus de fonds que le deuxième plus grand bénéficiaire d'aide, la République démocratique populaire lao.

Dix-huit Etats affectés ont fourni 201 millions de dollars pour le soutien national de leur programme d'action contre les mines, soit une augmentation de 17 millions de dollars par rapport à 2012.

En plus du soutien détaillé précédemment, des crédits provenant de l'Assemblée générale des Nations Unies pour l'action contre les mines dans le cadre de 11 opérations de maintien de la paix ont apporté plus de 150 millions de dollars en 2013, une augmentation de 33% par rapport à 2012.